

Avant-propos

Les politiques culturelles en France ont connu un développement continu depuis la création du ministère de la Culture en 1959. Les collectivités territoriales se sont, à leur tour, fortement impliquées dans ce secteur. Aujourd’hui l’État, via les directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, et les collectivités territoriales agissent ensemble au quotidien pour ces enjeux majeurs des politiques culturelles. Ils soutiennent la création, l’aménagement et le développement culturel de la région pour rendre l’art et la culture accessibles au plus grand nombre et oeuvrent à la préservation des patrimoines.

Une connaissance approfondie des acteurs du secteur culturel est un enjeu fondamental, préalable à toute définition de politique culturelle efficiente. C’est pourquoi la Drac Bretagne et la direction régionale de l’Insee se sont associées pour dresser un état des lieux de ce secteur dans une première approche essentiellement statistique.

Cette étude statistique s’inscrit dans la définition européenne du champ de la culture qui retient huit domaines d’activités, regroupés autour des quatre axes stratégiques de la politique culturelle de l’État que sont la création artistique, la conservation du patrimoine, la démocratisation et la transmission des savoirs et les industries culturelles.

L’objet de l’étude est de donner une estimation du poids économique de la culture en Bretagne et de la situer dans le contexte national. Les établissements à vocation culturelle, les équipements mis à disposition de la population et des personnes exerçant un métier culturel y sont abordés.

Il s’agit d’un travail qu’il conviendrait sans doute d’approfondir pour une connaissance plus fine de ce secteur. Mais les premiers enseignements montrent bien l’apport non négligeable de la culture dans l’économie de notre région et la place non moins importante de l’emploi culturel dans le champ professionnel.

Ce portrait statistique montre aussi que la question territoriale doit être au cœur des préoccupations des politiques publiques en faveur de la culture. En effet, l’approche cartographique révèle, à côté d’indéniables succès d’aménagement, bien des inégalités qu’il nous reste à combler, État et collectivités territoriales.

Connaître pour agir, c’est le vœu et l’objectif des initiateurs de ce document.

Le directeur régional
de l’Insee Bretagne

Olivier Biau

Le directeur régional
des affaires culturelles de Bretagne

Michel Roussel